

Campagne exceptionnelle d'accueil en détachement de professeurs des écoles dans le corps des professeurs certifiés pour la rentrée scolaire 2025

Destinataires : Mesdames et messieurs les chefs d'établissement du premier degré s/c de messieurs les inspecteurs d'académie et directeurs académiques des services de l'Éducation nationale

Références : Articles L.311-2, L.332-2 à L.332-5 et D.332-1 à D.332-15, R.421-1 à R.421-53 du Code de l'Éducation - Arrêté du 15 mars 2024 modifiant l'arrêté du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège - Note de service DGRH du 11/03/2025.

Dossier suivi par : DIPE - bureaux des professeurs certifiés

La stratégie ministérielle déployée dans le cadre du *choc des savoirs* repose désormais sur l'objectif de mettre en place des enseignements communs de français et de mathématiques en groupe pour l'ensemble des classes et des niveaux du collège, en application de l'article 4-1 de l'arrêté du 15 mars 2024 modifiant l'arrêté du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège.

Dans cette perspective, à titre exceptionnel, est ouverte une campagne d'accueil en détachement dans le corps des professeurs certifiés, réservée aux professeurs des écoles.

Procédure de recrutement

Les professeurs des écoles doivent saisir leur candidature (lettre de motivation accompagnée du curriculum vitae) uniquement en ligne dans l'application Pégase, accessible à l'adresse suivante :

<https://i-dgrh2-app.adc.education.fr/pegase>

L'application sera ouverte du 7 au 18 avril 2025 inclus.

Les candidats au détachement porteront une attention particulière à expliciter dans leur dossier de candidature (en particulier la lettre de motivation) leur parcours de formation et leur parcours professionnel, particulièrement les démarches de formation entreprises destinées à l'actualisation de leurs compétences et connaissances disciplinaires.

Après avis favorable du DASEN et du corps d'inspection, le détachement est prononcé par les services ministériels.

Je vous demande de bien vouloir assurer la plus large diffusion de la présente circulaire et de respecter la date de transmission de ces dossiers afin qu'ils puissent faire l'objet d'une étude attentive par mes services.

Je sais pouvoir compter sur votre collaboration et vous en remercie.

Signature : Pour le Recteur et par délégation, Anne ACLOQUE, Directrice des Relations et des Ressources Humaines